



## Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID : Reporté Commission d'experts du RID : Annulée

Le Secrétariat de l'OTIF suit de près l'évolution de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et se conforme aux recommandations et mesures de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Confédération suisse (État hôte). Le Secrétariat appuie également les mesures de protection de la santé publique arrêtées par les États membres.

Ainsi, après consultation avec la présidente et le vice-président de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID, le Secrétaire général de l'OTIF a pris deux décisions :

1. Le report de la 12<sup>e</sup> session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (25-26 mai 2020)  
La 12<sup>e</sup> session se déroulera du 23 au 27 novembre 2020.
2. L'annulation de la 56<sup>e</sup> session de la Commission d'experts du RID (27 mai 2020)  
Par conséquent, les décisions prises par les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> sessions du Groupe de travail permanent doivent être adoptées par voie de procédure écrite. De plus, le Secrétariat de l'OTIF va préparer en accord avec le Secrétariat de la CEE-ONU un document rassemblant les corrections nécessaires aux textes adoptés par la 11<sup>e</sup> session du Groupe de travail permanent ainsi que des modifications consécutives supplémentaires et la mise à jour des mesures transitoires. Après consultation avec les États intéressés, ce document sera également soumis aux États partie du RID par voie de procédure écrite.

Le Secrétariat de l'OTIF est conscient que ces deux décisions entraînent de réelles complications pour les États membres, mais la procédure écrite est la seule solution pour assurer l'entrée en vigueur des modifications du RID prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour plus de précisions : [RID-20009-CE-56](#)

